

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 novembre 2024

N°DC-2024-69

Conseillers en exercice : 19	Présents : 14	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Convention de partenariat à passer avec Golfe du Morbihan Vannes Agglomération dans le cadre du programme culturel Déclic 2024-2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi trente-et-un octobre deux mille vingt-quatre.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Christian BARBIER, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Jean-Pierre LE GAL donne pouvoir à M. Freddy JAHIER ; M. Sébastien CHENAIS à M. Sébastien BOURDAIS ; Mme Carole MIANNAY à Mme Sandrine OLLIC ; Mme Nathalie DUMONT à Isabelle TAINGUY et Mme Marie-Laure GAIN à Mme Laurence MORVAN

Secrétaire de séance : Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, dans le cadre de son programme culturel Déclic 2024-2025, organise des actions culturelles gratuites tout au long de l'année en partenariat avec les médiathèques du territoire. Celles-ci acceptent ou non les propositions.

La présente convention vient fixer les modalités du partenariat entre GMVA et la commune de Colpo concernant l'organisation, sur la journée du 17 mai 2025 :

- ✓ D'un atelier « création d'histoire » à 14H00 à la médiathèque
- ✓ Du spectacle « Le Chant des Pierres » avec le conteur Remy Cochen à 17H00 sur le Site Mégalithique de Larcuste.

Concernant ces animations, elles sont gratuites pour la commune. Seule la présence durant ces ateliers spectacles d'un agent de la médiathèque est requise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** la signature de la convention de partenariat Actions culturelles Déclic entre la commune de Colpo et GMVA.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

